



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**
Service technique

Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents

Travaux de désembâclement de la rivière Aisne

Programme 2 Tranche 3

Compte-rendu de la réunion de piquetage du 25 septembre 2018

Lieu :	Parking place de la mairie de Guignicourt à 9h30			
Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :		
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	NINO MASCITTI SA		
Nom, Prénom:	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
GILET Rémy	Président du SIGMAA	x		
DEZUROT Raymond	Membre du bureau du SIGMAA	x		
BOMBART Marcel	Membre du bureau du SIGMAA	x		
HUCHET William	Union des Syndicats de rivières	x		
SCHLOSSER Joël	DRIEE Ile de France (service police de l'eau)			x
DUCAT Philippe	Vice-Président de la CCCP	x		
FAVEREAU Gilles	Délégué de Condé-sur-Suippe	x		
LEGRAND Colette	Délégué de Menneville	x		
ROBERT Alain	Délégué de Pignicourt	x		
DEGHAYE Patricia	Délégué de Bourg-et-Comin	x		
CARMELLE Bertrand	Maire de Pargnan	x		
RASERO Philippe	Délégué de Pontavert	x		
BARBIER Mickael	MASCITTI NINO	x		
BOUSSARD François	Agence de l'eau Seine-Normandie			x

- Cette réunion de piquetage concerne les travaux de désembâclement sur la rivière Aisne (tranche 3). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise NINO MASCITTI SA – (siège : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

SITUATION ACTUELLE :

Suite au diagnostic des embâcles réalisé durant le mois de mai 2018, 52 embâcles présentant un risque ont été inventoriés et doivent être traités par l'entreprise.

Afin de faciliter le travail de l'entreprise, ces embâcles ont été photographiés et cartographiés afin de faciliter leurs repérages et leurs gestions durant le chantier.

L'entreprise interviendra sur les embâcles depuis les rives de l'Aisne à l'aide d'une pelle hydraulique, une barge et d'une équipe de bucheron.

Ils interviendront de la commune de Vailly-sur-Aisne à Evergnicourt. Une carte de localisation des embâcles a été envoyée dans les mairies concernées. Ci-dessous la liste des embâcles :

Commune	N° GPS	Type	Branches d'arbre	Bois morts < 5m3	Bois morts > 5m3	Arbre < 10m3	Arbre > 10m3
Evergnicourt	209	C					
Neufchâtel-sur-Aisne	214	A				1	
Neufchâtel-sur-Aisne	215	A					3
Neufchâtel-sur-Aisne	218	A			1		
Neufchâtel-sur-Aisne	222	A	1			1	
Menneville	225	B			1		
Guignicourt	232	C				1	
Guignicourt	236	C			1	1	
Condé sur Suipe	238	C			1	1	
Condé sur Suipe	239	C			2		
Condé sur Suipe	240	C				1	
Pontavert	86	B			1		
Pontavert	87	B			1		
Pontavert	91	C		1			
Pontavert	92	C				1	
Pontavert	93	C		1			
Pontavert	94	C				1	
Pontavert	98	B	1	1			
Chaudardes	103	B				1	
Chaudardes	104	B			1		
Chaudardes	106	C			1	1	
Chaudardes	110	B	1		1		
Chaudardes	111	B			1		
Cuiry lès chaudardes	118	C		1	1		
Maizy	127	C		1			
Beaurieux	130	C		1			
Pargnan	131-132	A	2	2			
Pargnan	136	B	1	2			
Pargnan	137	B					2
Pargnan	138	B		1		1	
Pargnan	140	B			2		
Pargnan	141	B			1		
Pargnan	142	B			1		
Oeuilly	151	A		1			1
Oeuilly	152	A		1			
Oeuilly	153	A					1
Oeuilly	166	A				1	
Oeuilly	167	A			1		
Oeuilly	173	B					1
Oeuilly	174	A		1			
Oeuilly	175	A				1	
Oeuilly	176	A				1	
Bourg-et-Comin	178	A		1			
Bourg-et-Comin	180	C		1			
Pont Arcy	182	C			1		
Pont Arcy	183	C				1	
Chavonne	193	C	1		1		
Chavonne	197	A				1	
Chavonne	199	A	1				1
Vailly-sur-Aisne	200	A				1	
Vailly-sur-Aisne	203	C			1		
Vailly-sur-Aisne	204	C					1

Liste des embâcles de la campagne 2018

DETAIL DES TRAVAUX :

La première intervention sera effectuée à partir du 1^{er} Octobre 2018 sur la commune d'Evergnicourt, en amont du seuil de la papeterie.

Le retrait des embâcles est effectué de la manière suivante :

- Les amas de branches et autres débris bloqués au niveau des ouvrages d'art sont entièrement retirés.
- Les embâcles problématiques en zones urbanisés sont entièrement retirés.
- Les embâcles problématiques en zones naturelles ou agricoles sont entièrement retirés s'ils ne sont pas ancrés en berge, ou partiellement retirés s'ils sont ancrés en berge : déplacement ou maintien de la souche pour stabiliser le pied de berge et diversifier les habitats aquatiques.
- Les embâcles non problématiques sont conservés dans le lit de l'Aisne afin de diversifier les habitats aquatiques et préserver la biodiversité.



Embâcle en aval du pont de Neufchâtel



Embâcle sur la commune de Guignicourt

POINTS COMPLEMENTAIRES :

- La pelle récupère le bois et le dépose en haut de berge sur des zones le permettant et hors zone inondable
- Le bois valorisable sur les secteurs accessibles sera débité en 2m.
- En fonction de l'occupation des sols et des accès, les produits de coupe inférieurs à 8 cm non valorisables seront de préférence broyés.
- Sur les secteurs boisés, une mise en andain des produits de coupe sera effectuée hors zone inondable pour une décomposition naturelle.

